



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

COMPT E R E N D U
d e l a S E A N C E d u C O N S E I L M U N I C I P A L
d u V E N D R E D I 5 M A I 2 0 1 7

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le vendredi 5 mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents : Elie GALFARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Josiane GRIMAUD, Jean-Marie PAUTRAT ; Serge GUICHARD ; Claude CAUVIN ; Régis GALFARD.

Absent : Bernard AUDIER

Secrétaire de Mairie ; Katia GALFARD

Secrétaire de séance : Jean Marie PAUTRAT

Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (7 avril 2017).

- Monsieur Patrick MAURIN indique que lors de l'intervention de Monsieur le Maire, concernant la demande de subvention au titre du FODAC – Départemental, une erreur s'est produite sur les travaux complémentaires. Il ne s'agit pas du chemin de la Moutière mais du chemin de la Bâtie Neuve.

Rectificatif comme suit :

« Un vote favorable à la demande de subvention du Conseil municipal en date du 2 février 2017 et du 3 mars 2017 pour les travaux de Tras Castèu a été émis. Toutefois, il convient de compléter ces demandes par les travaux du chemin de la Bâtie Neuve. »

De plus Monsieur Elie GALFARD s'est proposé de prendre le tour au bureau de vote pour Monsieur Bernard AUDIER (excusé le jour du 2eme tour des élections présidentielle), mais cela n'est pas possible puisqu'il était déjà dans la même permanence.

- Monsieur le Maire confirme cette erreur mais indique que pour le 7 mai la réglementation permet de tenir le bureau de vote avec un minimum de 2 personnes, ce qui sera le cas.

▶ *Aucune autre remarque ni modification ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité*

2. Vote modification budget de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Mairie a reçu la notification des dotations de l'état pour 2017. Il note avec satisfaction (mesurée) que celles-ci sont légèrement en dessus des prévisions.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Serge GUICHARD, Maire adjoint et Président de la Commission des finances.

- Monsieur Serge GUICHARD propose d'inscrire ce « surplus » de 5279 euros dans le poste **dépenses imprévues**.

Monsieur le Maire indique également qu'il est souhaitable d'avoir les sommes réelles les plus justes pour faire les comparaisons prévisions et réalisations. Il indique également que nous pouvons enrichir le poste dépenses imprévues à hauteur maximum de 7.5% de toutes les dépenses de fonctionnement.

- Monsieur Régis GALFARD confirme cette possibilité.

Rappel du budget de fonctionnement 2017 : 196 870 euros.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- *Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :*
- **COMPTES DEPENSES :**

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------------------|-----------------|
| 022 | 022 | | | | Dépenses imprévues | 5 279,00 |
| Total | | | | | | 5 279,00 |

- **COMPTES RECETTES :**

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|-------------------------------|-----------------|
| 74 | 74121 | | | | Dotation de solidarité rurale | 3 662,00 |
| 74 | 7411 | | | | Dotation forfaitaire | 1 617,00 |
| Total | | | | | | 5 279,00 |

-

3. Vote projet Parc Eolien

Monsieur le Maire rappelle la première réunion avec le groupe VALECO et les 3 communes concernées (ALLONS, MEAILLES, LE FUGERET)

Une nouvelle réunion a eu lieu en présence des communes d'ALLONS et de MEAILLES. LE FUGERET était excusé.

On reste sur la même démarche commune avec les 3 communes pour ce projet éolien au niveau du Puit du Rent.

Néanmoins les choses se précisent puisque la société précise les éléments techniques telle que la puissance des machines, l'accès au chantier...

A cette étape il ne souhaite plus travailler avec l'ONF du fait de la lourdeur des démarches administratives et des contraintes juridiques et financières.

Au départ on nous avait indiqué qu'il y aurait 15 éoliennes. Lors de la dernière réunion ce nombre est repassé à 9.

Des questions commencent à se résoudre comme la mise en place d'un transformateur électrique pris en charge par la société et le transport des mâts qui font environ plus de 100 mètres. Des camions permettront de soulever verticalement les ouvrages pour permettre de négocier les tournants sur les pistes.

Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire indique que la commune continuera à demander la mise en place d'un mât expérimental pour juger de la possibilité et viabilité du projet. Il faut mesurer le vent.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que le projet d'ANNOT continue.

- Monsieur Claude CAUVIN indique que c'est la première fois depuis que ce projet existe qu'une société va aussi loin dans les propositions et les études.
- Monsieur le Maire indique également de la puissance supérieure des machines de l'ordre de 3,5 méga watts alors qu'auparavant ce n'était que de 1,5. De la même façon les mâts sont plus petits : 112 mètres.

Monsieur le Maire confirme également qu'au niveau de l'esthétique nous ne les verrions pas du village ce qui n'est pas forcément le cas des autres communes.

- Monsieur Fabien LORENZI demande ce qu'il en est du volet financier.
- Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la carotte que l'on nous soumet pour adhérer au dossier.

Il confirme qu'au niveau des loyers la répartition se fait de 2/3 pour les propriétaires des terrains et 1/3 pour la commune. Il y aura aussi la perception des taxes.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de faire une réelle évaluation du retour financier, du fait des possibles modifications du système fiscal (part à la Communauté de Commune, reste à la commune). Néanmoins on peut envisager annuellement un minimum de 20 000 euros ce qui n'est

pas négligeable. Il y aura aussi la possibilité, selon cette société d'avoir des parts sur le capital du projet, parts que la commune pourra à terme vendre.

Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait un vote sur un projet de délibération et invite les conseillers à donner leurs avis sur le projet en l'état.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT considère qu'il serait plus simple d'avoir connaissance du projet de délibération pour ensuite discuter de la totalité du projet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

- Messieurs Fabien LORENZI, Régis GALFARD et Jean Marie PAUTRAT considèrent que la première partie de la résolution ne sont que la reprise du projet de la société.
- Monsieur Régis GALFARD ajoute que les chiffres donnés ne sont que l'émanation de la société.

Une proposition est faite alors d'affirmer :

- Le projet se situe sur les 3 communes
 - La répartition est identique pour tous
 - On ne reprend pas le nombre de machine proposé par la société
 - On se réserve le droit si le projet n'aboutit pas de prendre contact avec d'autres sociétés.
- Monsieur Fabien LORENZI demande s'il y aura un périmètre de protection.
 - Monsieur le Maire indique que non mais qu'il y aura une base en béton qui sécurisera les ouvrages.
 - Monsieur le Maire fait suite aux propositions de modifications.
 - Monsieur Serge GUICHARD insiste sur le fait de contrôler les nuisances au moment du chantier (protection de l'environnement).
 - Monsieur le Maire indique qu'il est particulièrement en accord sur ce point et que normalement la société devra donner des gages sur ce point important.
 - Monsieur Serge GUICHARD demande à Monsieur Jean Marie PAUTRAT la position du Parc Naturel Régional du Verdon.
 - Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe que pour tous les projets concernant la charte, le Parc ne donne qu'un avis. Nous avons là un cas où parfois 2 logiques s'affrontent : la préservation des paysages et la mise en place des ressources nouvelles dans le cadre de l'économie durable. Je pense que dans le cadre de notre projet une solution équilibrée sera trouvée.

- Monsieur Claude CAUVIN demande qu'à la prochaine réunion sur ce dossier il y ait d'autres élus qui y participent.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet :

Considérant le profil du Groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet ;

Considérant la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales ;

Considérant qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire ;

Considérant les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil Municipal ;

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée ;

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

Se prononce favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.

Autorise le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations

Demande au groupe VALECO d'aménager un minimum de 27 MW réparties équitablement sur les trois communes et met cette condition au préalable de toute poursuite du projet.

Rappelle qu'en cas de désistement de la société sur le projet, la commune se réserve le droit de traiter avec un autre opérateur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

4. Délibération modification statuts SDE 04 (syndicat d'électrification 04) : siège social

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017.

Cette modification prévoit le changement du siège social du SDE 04 de « l'immeuble « La Source - Bâtiment 39 Avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE LES BAINS - dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire au 5 Rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.

Il convient donc de procéder à une modification des statuts de la façon suivante :

Article 1^{er} Constitution : Le Siège social du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence est

fixé à 5 Rue Bad Mergentheim - 04000 DIGNE LES BAINS.

Le reste des statuts reste inchangé.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la modification de l'article 1^{ier} des statuts du SDE 04 telle que proposée.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré : Approuve la modification statutaire du SDE04 telle que présentée.**

5. Délibération transfert à la Communauté de Commune Alpes Provence Verdon – sources de lumière de la compétence « aménagement numérique »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le village d'Allons est relié aujourd'hui par la fibre optique.

Il y a aujourd'hui une réflexion pour aller plus loin en permettant de relier le réseau de la boîte à l'entrée du village à toutes les connexions des habitants en fibre optique. Cela permettra de plus que doubler le débit de réception.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon par laquelle a été approuvé le transfert à la CCAPV de la compétence "aménagement numérique", à l'exception des volets qui lui sont liés au niveau radio et télévision qui pour leur part restent de la compétence des communes, sauf sur les communes de l'ex. Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos où cette compétence radio et télévision continuera à s'exercer dans la mesure où il s'agit d'une compétence facultative liée à la fusion intervenue au 1^{er} janvier.

Ce transfert permettra à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon d'accompagner le déploiement des infrastructures, de favoriser l'émergence d'un schéma des usages numériques à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes et d'être un véritable acteur au sein du SMO PACA THD.

- Monsieur Serge GUICHARD s'interroge sur l'opportunité d'investir autant sur ce projet. N'y a-t-il pas d'autres priorités ?
- Monsieur le Maire insiste sur l'importance de l'informatique à tous les niveaux (entreprises, collectivités et particuliers)
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT anticipe le compte rendu de la réunion de la commission communication de la Communauté de Commune en indiquant que le projet de celle-ci concernant le site internet nécessite un outil très performant.

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Approuve le transfert à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Sources de Lumière" de la compétence aménagement numérique prévue à l'article L1425-1 du C.G.C.T., étant considéré que les volets de cette compétence liés à la radio et à la Télévision ne continueront à s'exercer que sur le territoire de l'ex. Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos dans l'attente du choix qui sera fait sur les compétences facultatives de la CCAPV.**

6. Motion sur les finances publiques et les compensations des aides

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de la Communauté de Commune Alpes Provence Verdon concernant les finances publiques et le projet de transfert vers Digne du Service aux entreprises.

Il propose de faire de même au niveau de la commune.

Aucune remarque de la part des membres du Conseil.

Monsieur le Maire fait de même pour ce qui concerne les baisses de dotations.

Aucune remarque de la part des membres du Conseil.

7. Questions diverses

A. Catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Allons n'a pas été inscrite (à cette étape) dans le journal officiel pour ce qui concerne la reconnaissance de la catastrophe naturelle suite aux inondations de fin 2016. La sous-préfecture nous a indiqué que notre dossier n'était pas passé dans la commission. Cette demande devrait être discutée au niveau de la commission ministérielle.

Pour ce qui concerne l'autorisation des travaux à effectuer il rappelle que cela est exclusivement de sa responsabilité. En cas de non respect de cette question il demandera la verbalisation des travaux engagés.

B. Travaux à venir

Monsieur le Maire informe que la commission travaux a proposé que les travaux sur la route de la Bâtie Neuve se réalisent avant la période estivale et ceux de la route de Tras Castèu après cette période.

C. Problèmes des animaux « en libertés »

Une interpellation a eu lieu au niveau de la préfecture. Cette question difficile dans certaine commune fera l'objet d'une réflexion au niveau de la CCAPV.

D. Budget de la CCAPV

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget de la Communauté de Commune a été voté. Cela représente un budget de prêt de 22 millions d'euros. Monsieur le Maire indique qu'il tient à la disposition des élus ce document.

E. Commission CCAPV eau et assainissement

Monsieur le Maire indique à Mme Josiane GRIMAUD que la position de la commune est d'attendre l'évolution juridique sur la compétence de la gestion de l'eau (communal ou inter communal).

F. Demande aux élus dans les commissions de la CCAPV

Monsieur le Maire indique qu'il a ouvert un dossier pour chaque commission. Il demande que les élus y déposent les documents correspondant.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT rappelle également sa demande pour établir les PV de la Commune (quelques lignes pour résumer les commissions de la CCAPV)

G. Compte rendu de la commission communication de la CCAPV

Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait part de la réunion communication de la CCAPV du 4 mai 2017, réunion qui s'est terminée fort tard.

La Communauté de Commune a une ambition affichée de créer un site internet inter-actif qui permettra à chaque habitant de correspondre avec toutes les administrations pour effectuer ses démarches. De la même façon chacun pourra contacter la CCAPV sur tous les sujets de sa compétence (ordure ménagère, voirie...). Il y aura un récépissé de réception et un délai maximum de réponse.

La commission a également entendu l'exposé de la société OYOPI (implanté à Digne les Bains) sur le projet de charte graphique proposé (courrier, carte de visite, banderole, oriflammes, dossier presse, affiche...).

Le cahier des charges a été discuté pour sa mise en application.

La commission a également débattu :

- Le livret d'accueil en direction de toutes les communes et les élus,
- Le bulletin de liaison aux communes qui permettra d'enrichir les bulletins municipaux,
- La lettre aux agents (120) de la CCAPV. Sur ce point les membres de la commission ont indiqué l'importance de la communication en direction des agents afin d'en faire les porteurs et ambassadeurs de la CCAPV.

Nouvelle réunion le 9 juin 2017

H. Compte rendu de la commission développement durable et environnement de la CCAPV

Monsieur Serge GUICHARD fait part au Conseil de la discussion de la Commission.

L'ordre du jour était très volumineux et balayait un nombre important de sujets.

Beaucoup de points ont été abordés et pour résumer la commission s'est entachée de concentrer son travail sur les compétences obligatoires de la CCAPV en 2018.

**Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire
lève la séance à vingt – deux heures trente**

**Courrier reçu par la Mairie de la société VALECO après le Conseil Municipal
du 5 mai 2017**

Bonjour,

Afin d'avancer dans notre projet éolien, le Groupe Valeco a demandé une pré-étude à l'un de nos partenaires constructeurs afin d'étudier le potentiel de la zone inter-communale.

En plus des difficultés de réalisation, celui-ci nous a fait part d'une nette perte de production pour une telle altitude et orientation du site. Plus l'altitude augmente, plus la densité de l'air diminue, ce qui influe directement sur la force que l'air exerce sur les pales d'une éolienne et donc sur la production finale d'électricité. Notre partenaire nous indique qu'au-dessus de 1500m d'altitude, la perte de production peut atteindre jusqu'à 30% par rapport à un site éolien standard. Nous souhaitons installer nos éoliennes entre 1700 et 1850m d'altitude, une perte de production serait donc inévitable. La société Boralex sur le site d'Annot se placera certainement entre 1450 et 1600m, ce qui expliquerait le développement de leur projet.

Compte-tenu de cette difficulté majeure ainsi que d'autres difficultés dont nous avons parlé ensemble (réalisation, raccordement, environnement), le Groupe Valeco ne peut continuer les études pour le projet éolien de vos communes.

Nous tenons à vous remercier pour le temps que vous avez consacré à ce projet.

Veillez croire, Madame et Messieurs les Maires, en l'assurance de nos sincères salutations.

Alexandre WETTSTEIN

Chargé de Développement Territorial

alexandrewettstein@groupevaleco.com